

MINISTERE  
MINISTERIE  
DE LA DEFENSE NATIONALE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST van den WEERSTAND

dossier : 5045. 7732.  
N° van het dossier :

RECOMMANDE — AANGETEEKEND.

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.  
Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

Commission de Contrôle  
Controle Commissie

de LIÈGE I.  
van  
palais de Justice  
Rue ..... n°  
straat, n°  
à Liège  
te

M (Nom) RENARD (Prénoms) Baile  
(Naam) (Voornamen)  
rue Bechuron 52, n° ..... à Chênée  
straat, n° ..... te  
Province de Liège  
Provincie

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) P/A.  
Afzonderlijk Weerstander. Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) ~~refusée~~ — (1) en —  
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter  
séance du ..... 194...  
zitting van ..... 194...

Liège, le ..... 1948  
, den

Pour le Président de la Commission,  
Voor de Voorzitter van de Commissie,  
Le Greffier — De Greffier,

T. S. V. P. — D. A. U. B.

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.  
Het afdoend betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander word alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.

SM

MINISTÈRE  
DE LA DEFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RESISTANCE

1<sup>re</sup> Section

COMMISSIONS

DOSSIER N° III/07782

Mr et Mme RENARD THOMAS  
52, rue Béchuron,  
CHGNEE

## ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à ..... Monsieur RENARD Emile, Louis .....  
né à ..... Chénée ..... le ..... 27.6.20 .....  
par la Commission de contrôle de ..... Liège I .....  
en date du ..... 2.7.48 ..... en application des articles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le Statut de la Résistance Armée.

M. ~~r. Renard E.~~ .....  
était affilié au groupement ..... P. A. ....

Le temps passé dans la Résistance est de ..... 1 an 5 mois .....  
soit du 1.1.41 au 30.5.42 arrondi au mois supérieur.

A Bruxelles, le ..... 21.3.49 .....

POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,  
Le Colonel DE RIDDER,  
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;  
2° Groupement;  
3° O. C. M.;  
4° D. G. P. M./III D.;  
5° D. G. P. M.;  
6° .....



### AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.

MINISTÈRE  
DE LA DEFENSE NATIONALE  
MINISTERIE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
VAN DEN WEERSTAND  
DIENST

PROPOSÉ le :

pour

J. Nat. *Josephine*  
Méd. Rés. *Vol. Comm.*  
Vol. Guerre *Med. Evadé*

N° d'ordre : *III 27782*  
Volgnummer :

ACCEPTÉ

Com. Cont. : *Lige*

Date : *12-7-48*

Groupement de résistance : *Armée Belge des Partisans*  
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : **RENARD.**  
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Emile*  
Voornamen :

Domicile : *Rue Béchuron 52, Chênée*  
Adres :

Lieu et date de naissance : *Chênée le 27-6-1920.*  
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : **BELGE.**  
Nationaliteit :

Etat civil : *Célibataire*  
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : *?*  
N° der cenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire : *?*  
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *Cordonnier*  
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : *Parents, rue Béchuron 52, Chênée*  
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *Novembre 1940*  
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : *Novembre Janvier 1941.*  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *arrêté le 29 avril 1942, Fusilli*  
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

*à la Citadelle de Liège le 30 mai 1942.*

N° de la carte du groupement (si possible) :  
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

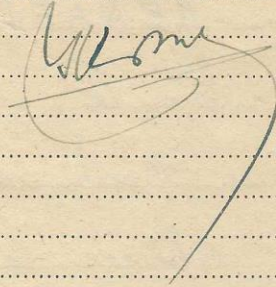
Par qui avez-vous été affilié au groupement ? *Bernemoulin, Peiné.*  
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Lieu de votre principale activité : .....  
Streek van uw belangrijkste activiteit :

*Liège*

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :  
Activiteit door den Groepeerster mede te onderteekenen, met beoordeeling :

*Sabotages - Presse clandestine, tracts, renseignements*  
*Coups de mains.*



CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE :  
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handteekening van belanghebbende,

*Madame Bernard*

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :  
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de  
1° Dat bijgevoegde attestaten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij  
l'affiliation au groupement;  
de groepeerings;

2° Que .....  
2° Dat .....

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 1944  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings ..... vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au .....  
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :  
....., uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du  
groupement  
—  
Zegel der  
groepeerings

Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te  
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.  
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

20034 - I. C. M./I. T. - 20.000 ex.

Membre de "L'ARMÉE BELGE DES PARTISANS", actif et courageux il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Arrêté en service commandé il est fusillé à la Citadelle de Liège le 30 mai 1942.

En annexe acte de décès

RENA RD

Emile

Chênée, le 27/6/1920

Belge

18 février 1941

Bruxelles

Soldat

janvier 1941

janvier 1941

Inexistant sous l'occupation

R. ADAM

néant

"

Française

Sa mère: Thomas Marie Josephine

Membre de "L'ARMÉE BELGE DES PARTISANS", depuis janvier 1941, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine et de tracts, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés, Transport d'armes et de dynamite, participation à diverses actions de sabotage. Arrêté par l'ennemi le 29 avril 1942 il est fusillé à la Citadelle de Liège le 30 mai 1942.

Membre de "L'ARMEE BELGE DES PARTISANS", actif et courageux il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Arrêté en service commandé il est fusillé à la Citadelle de Liège le 30 mai 1942.

En annexes acte de décès

R E M A R D

Emilie

Chênée, le 27/6/1930

Belge

Bruxelles

21 février 1941

Soldat

Janvier 1941

Inexistant sans l'occupation

R. ADAM

néant

Française

De mère: Thomas Marie Josephine

Membre de "L'ARMEE BELGE DES PARTISANS", depuis Janvier 1941, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues; Diffusion de la presse clandestine et de tracts, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite, participation à diverses actions de sabotage. Arrêté par l'ennemi le 29 avril 1942 il est fusillé à la Citadelle de Liège le 30 mai 1942.

Ministère de la Défense Nationale  
Service de Liquidation  
de  
1<sup>re</sup> Armée Belge des Partisans  
36; Av. Milcamps 36  
Bruxelles

---

Bruxelles, le 3 Février 1948

Monsieur le Bourgmestre,

Afin de nous permettre  
d'introduire une proposition de distinction hono-  
rifique à titre posthume en faveur du nommé *Renard*  
*Emile* anciennement domicilié  
dans votre commune, rue *Bechuron* n° *52*  
nous vous saurions gré de nous faire parvenir un  
extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle  
devrait si possible faire état de la date de nais-  
sance du bénéficiaire et des noms et adresse de son  
ayant droit légal.

Nous vous remercions d'a-  
vance de votre bonne obligeance et vous prions  
de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos senti-  
ments les meilleurs.

Le Secrétaire National,



R. Adam

ARMÉE BELGE DES PARTISANS  
-AMICALE-

36, Avenue Milcamps  
BRUXELLES.

*noy. 17-2-48*

*013*

ETAT DE PROPOSITION

d'octroi de Distinction honorifique, à titre posthume,  
en faveur de nos membres de la Résistance ou du Service  
de Renseignements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

Nom (en lettres capitales) *BENARD* . . . . .

Tous les prénoms: *Emile Louis* . . . . .

Lieu et date de naissance: *a Chêné le 27 juin 1920*

Grade et position à l'Armée Belge (éventuellement) . . . . .

. . . . . ; . . . . .

Grade reconnu par le Statut de la Résistance ou dans l'Armée  
Belge des Partisans. . . *P.A.* . . . . .

Date d'affiliation au Groupement: *1948* . . . . .

Numéro de la Carte d'immatriculation: . . . . .

Distinction honorifique dont l'intéressé est titulaire:

a) à titre militaire:

b) à titre civil: *Décoration Civique*

Langue dans laquelle le brevet doit être établi: *Français* . . . . .

Adresse de l'ayant-droit légal: *Chêné rue Béchuson 52* . . . . .

. . . . . *Les Parents M<sup>rs</sup> et M<sup>lle</sup> Renard*

Observations: *atmosphère avec G. Lambert. M. R. Jansen*

*arrêté le 29-4-42  
juré le 30 mai 1942 à la Casernes de Liège -*

*Activité P. dès le début de l'occupation  
a montré un grand courage et fait de la  
résistance*

*un très bon élément qui a travaillé  
pour Raymond Geenen et C<sup>o</sup> du Corps  
de Charbon.*

*S. Proux*



ROYAUME DE BELGIQUE

PROVINCE DE LIÈGE

ROYAUME DE BELGIQUE

PROVINCE DE LIÈGE

COMMUNE DE CHÊNÉE

Le présent extrait est délivré  
exclusivement pour

1. Indigence constatée par certificat du Bourgmestre de ..... en date du .....
2. Affaire administrative.
3. Affaire militaire.
4. Caisse d'Épargne et de Retraite.  
Caisse de Prévoyance des ouvriers mineurs.
6. Société de Secours Mutuels.
7. Allocations familiales (Loi du 14-4-1928, art. 5).  
Chômage involontaire.
9. Le Fonds des Mieux Doués.
10. Accidents de Travail.
11. Servir en matière hypothécaire (Loi du 10 Octobre 1913).
12. Le Ministre de la Justice (Sûreté Publique).
13. Le Ministre des Affaires Economiques (Office Central des Statistiques).
14. Etre transcrit conformément à l'article 80 du Code Civil.  
Etre annoté aux registres de la Population (A. R. du 30-12-1900).
16. Satisfaire à la Convention Internationale conclue le ..... entre la Belgique et .....
17. Dommages de Guerre .....

*Extrait des Registres aux actes de décès*

N° 102.

L'an mil neuf cent quarante deux le trente mai est décédé à Liège RENARD, Emile Louis né à Chênée le vingt sept juin mil neuf cent vingt, célibataire, fils de René Emile Jean et de Thomas, Marie Joséphine.-----

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, pour la raison reprise en marge sous le n° 2.

Chênée, le 3 janvier 1946.

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL,

